Les ateliers et chantiers d’insertion (ACI)

Remettre un pied dans le monde du travail, c'est l'objectif des chantiers d'insertion.
Quels en sont les contours ? Comment postuler ? On vous explique tout !

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 04/11/2024

Comment pouvons-nous vous aider ?

L’ACI (Atelier et chantier d’insertion) est un dispositif d’Insertion par l’activité économique (AIE) pour les personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, financé par l’État et le Conseil départemental. Ils ont pour objectifs de recruter, accompagner, encadrer et former des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles en vue de faciliter leur retour à l’emploi.

Les ACI proposent aux publics bénéficiaires un Contrat rémunéré à durée déterminée d’insertion (CDDI) pour une durée de 4 mois minimum à 24 mois maximum, conjugué à un accompagnement social et professionnel et à des temps de formation.

Les ACI interviennent sur des activités d’utilité sociale, soit les domaines suivants :

- Récupération, recyclage et vente d’objets, de vêtements et de deux roues
- Communication, tourisme
- Agriculture et maraichage
- Entretien du petit patrimoine
- Entretien des espaces verts
- Rénovation et restauration des milieux naturels
- Bâtiment second œuvre

Pour qui ?

Les ateliers et chantiers d’insertion sont ouverts aux personnes éloignées de l’emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles, notamment :

- les bénéficiaires du RSA
- les bénéficiaires des autres minima sociaux (ASS, AAH)
- les jeunes de moins de 26 ans
- les demandeurs d’emploi de longue durée
- les personnes prises en charge au titre de l’aide sociale.

Comment en bénéficier ?

Contactez la structure d’aide au retour à l’emploi dont vous dépendez : France travail, mission locale... ou postulez sur le site les emplois de l'inclusion.

Déposez votre candidature sur la plateforme les emplois de l'inclusion

Qui contacter ?

Vous pouvez consulter ici la carte des chantiers d’insertion 2025-2026 qui sont proposés dans le Gard avec les contacts des structures implantées dans le département. Cette

cartographie n’est pas exhaustive car les structures interviennent parfois sur d’autres communes que celle identifiée. Dans ce cas, le transport des personnels est assuré par la structure qui gère l’atelier ou chantier d’insertion.

Liste des chantiers d'insertion (contenu accessible)

Affichage des résultats 1 à 12 sur 38 au total

CHANTIERS INSERTION

Activités culturelles et ludiques-TREMA

Itinéraire

CHANTIERS INSERTION

Amélioration et gestion du patrimoine naturel -Les Jardins du Galeizon

Itinéraire

CHANTIERS INSERTION

Aménagement garrigue -ACEE

Itinéraire

CHANTIERS INSERTION

Amidon 30-SIDCAVAR

Itinéraire

CHANTIERS INSERTION

Atelier bois, aide à l'installation-SOLID'ECO

Itinéraire

CHANTIERS INSERTION

Atelier Boutique L'atelier -Inter'aide

Itinéraire

CHANTIERS INSERTION

Atelier Mobilité -ACEE

Itinéraire

CHANTIERS INSERTION

Camargue Gardoise -Le Passe Muraille

Itinéraire

CHANTIERS INSERTION

Chantier d'insertion Communauté de communes Ceze Cévennes-FOR.C.E.

Itinéraire

CHANTIERS INSERTION

Chantier d'insertion Chantier de la Terre d'Argence -Le Passe Muraille

Itinéraire

CHANTIERS INSERTION

Chantier d'insertion Communication Professionnelle-ARTOTHEQUE

Itinéraire

CHANTIERS INSERTION

Chantier d'insertion Valorisation du Patrimoine Aramon-Le Passe Muraille

Itinéraire

Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi
- *Hôtel du Conseil départemental : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76